

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1025 22 septembre 1949

n° 1025 22

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1949

Date de publication
22 septembre 1949

Date du numéro
30 septembre 1949

TEXTE INTÉGRAL

Ibrahim Taher, commis administratif 12° échelon, à l'inscription maritime, qui fait l'objet de poursuites judiciaires depuis le 1er février 1949, est suspendu de ses fonctions pour compter du 2 août 1940.